

Le vote électronique en 4 étapes

1 Créez votre compte dans l'espace électeur

Depuis le jeudi 11 octobre, l'espace électeur est ouvert, il suffit de se connecter au site ministériel : www.education.gouv.fr/electionspro2018 pour y accéder. Il vous permet de créer votre compte, de définir votre mot de passe électeur et de consulter les scrutins auxquels vous êtes appelé-es à voter.

- a) Cliquez sur « **je me connecte à mon espace électeur** »

Élections professionnelles 2018
Du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre

PARTAGER CET ARTICLE

1,2 millions de personnes relevant principalement du ministère de l'Éducation nationale sont appelés à voter par Internet du 29 novembre au 6 décembre 2018. Ils désigneront, pour un mandat d'une durée de quatre ans, leurs représentants aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires ainsi qu'au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes académiques, interdépartementales et départementales.

Qui vote ?
Les scrutins et les modalités de vote qui vous concernent
Le vote par internet en 5 étapes
Aide et assistance aux électeurs

Vote par internet : mon espace électeur

- Créer mon mot de passe électeur
- Consulter mes scrutins

Je me connecte à mon espace électeur

► Je me connecte à mon espace électeur

- b) Saisissez votre adresse de messagerie académique et cliquez sur **Continuer**

Espace électeur

Veuillez saisir votre adresse de messagerie professionnelle

✉ Adresse de messagerie professionnelle

exemple : @ac-académie.fr, @education.gouv.fr, @recherche.gouv.fr, etc...

CONTINUER

- c) Définissez un mot de passe, confirmez et cliquez sur **Valider**. Il s'agit **de bien noter ce mot de passe** : ce sera la clé spécifique pour vous connecter à votre espace électeur.

connexion sur le portail électeur et sera nécessaire pour le vote.
En cas de perte ou d'oubli, vous aurez la possibilité de demander un nouveau mot de passe à la connexion au portail électeur

Mot de passe personnel électeur *

mOn_Mot_2_Passe

Confirmation du mot de passe personnel électeur *

VALIDER

2 Confirmer la création de votre espace de vote

Un mail de confirmation vous a été envoyé à votre adresse académique

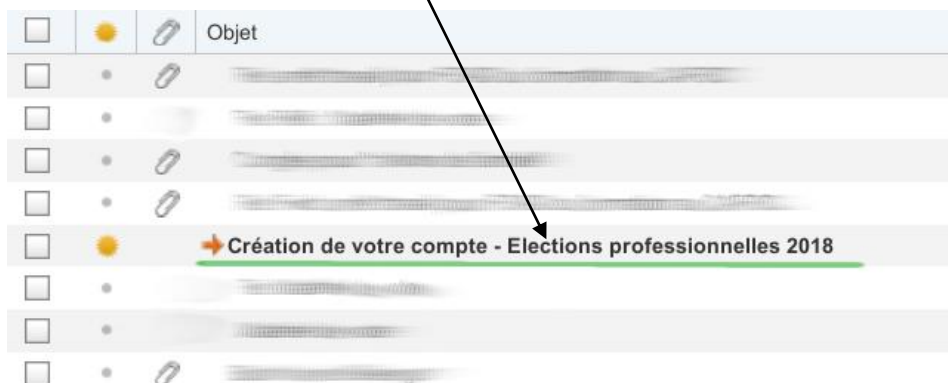
- a) Accédez à votre messagerie professionnelle académique.



Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe

Si votre messagerie est saturée, vous ne recevrez pas le message de confirmation de votre mot de passe.

- b) Vous avez reçu le message suivant :



- c) Attention, chaque électeur devra confirmer via sa messagerie professionnelle le mot de passe électeur qu'il a défini en cliquant sur :

Bonjour,

Pour créer votre mot de passe personnel électeur en toute sécurité, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/creation-compte-etape2.htm?token>

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter la page dédiée aux élections professionnelles :

www.education.gouv.fr/electionspro2018

Cordialement,

L'équipe chargée des élections professionnelles 2018

- d) Vous avez maintenant accès à votre espace électeur.

3 Récupérez votre notice de vote

La **notice de vote qui contient votre identifiant électeur** vous est remise en main propre contre émargement au service RH de votre Greta.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez obtenir votre identifiant en en faisant la demande à partir de votre espace électeur mais **attention, cela peut prendre une semaine.**

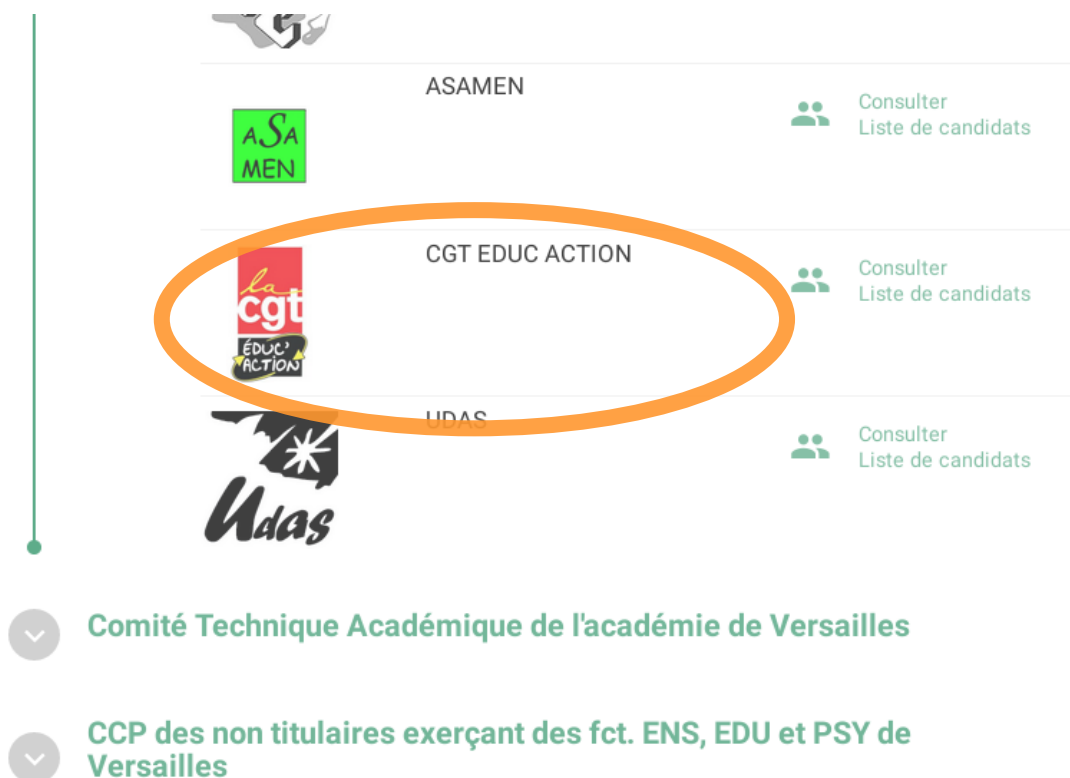
L'espace électeur permet de récupérer votre mot de passe ou votre identifiant électeur (jusqu'au 6 décembre avant 17h) si vous les perdez.



4 Votez !

Du jeudi 29 novembre à 10h au jeudi 6 décembre 17h, je vote... pour la CGT ! Pour le faire, je m'assure que je suis en possession de mon identifiant électeur **et** de mon mot de passe pour accéder à mon espace électeur depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

² Il y a plusieurs scrutins, donc plusieurs votes à effectuer sur la même page. La CGT se trouve chaque fois en bas de la liste :



En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter !